

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 732

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 6**

À l'alinéa 2, après le mot :

« association »,

insérer les mots :

« , à l'exception de celles relatives à l'exercice d'un culte, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exempter les associations culturelles ou ayant une partie culturelle de la signature du contrat d'engagement républicain.

Ces associations pourront ainsi continuer lorsqu'une collectivité leur prête par exemple une salle pour une grande fête religieuse (subvention en nature) à respecter certaines règles ou coutumes religieuses qui pourraient entrer en contradiction avec le contrat d'engagement républicain.